



# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 24 AVRIL 2026 – 18H00

Présents : Madame Stéphanie LEGENDRE, Madame Tansu ALTAY, Madame Félicie DEVILLARD, Madame Valérie HOSTALIER (a quitté la séance pour la délibération d'examen du CFU), Monsieur Jean MATHELIN, Monsieur Pierre-Yves BEGIN, Madame Anita CLEMENT, Monsieur Roger GANEE, Madame Sandrine MOINE, Madame Michèle POIROTTE, Madame Michèle ROUX

Procuration : Monsieur Rachid BOULAHYA donne procuration à Monsieur Roger GANEE, Madame Marylin BOILEAU donne procuration à Madame Stéphanie LEGENDRE

Absents :

Excusés :

Secrétaire : Monsieur Roger GANEE

## Ordre du jour

**1 : Désignation d'un secrétaire de séance (Présenté par Madame Stéphanie LEGENDRE, Vice-Présidente)**

**2 : Vote du Compte financier unique 2025 du CCAS (Présentée par Madame Stéphanie LEGENDRE, Vice-Présidente)**

**3 : Reprise des résultats anticipés (Présentée par Madame Stéphanie LEGENDRE, Vice-Présidente)**

**4 : Vote du budget primitif 2026 du CCAS (Présenté par Madame Stéphanie LEGENDRE, Vice-Présidente)**

**5 : Questions diverses**

**Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS ouvre la séance**

### 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger GANEE.

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

### 2 : Vote du Compte financier unique 2025 du CCAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les résultats du compte financier unique de l'année 2025 ;

Vu l'exposé qui précède ;

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS communal ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion

Considérant que Madame Stéphanie LEGENDRE, vice-présidente invite Madame Valérie HOSTALIER, ancienne ordonnatrice du budget du CCAS à quitter la séance momentanément ;

Madame la Vice-Présidente expose que :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la vice-présidence de Madame Stéphanie LEGENDRE, Président du CCAS de Saint-Usage vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête-les comptes :

### **Investissement :**

**Dépenses :** Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

**Recettes :** Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

### **Fonctionnement :**

**Dépenses :** Prévu : 5 500.00 €  
Réalisé : 4 267.64 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

**Recettes :** Prévu : 5 500.00 €  
Réalisé : 5 500.00 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

**Investissement 2025 : 0,00 €**

**Fonctionnement 2025 : 1 232.36 €**

**Soit un résultat pour l'exercice 2025 : 1 232.36 €**

**A la majorité, le Conseil d'Administration approuve le compte financier unique 2025**

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>1</b> <b>Valérie HOSTALIER</b> <b>(Ne prends pas part au vote)</b>

### **3 : Reprise des résultats anticipés.**

**Madame la Vice-Présidente expose que :**

**Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**

**Constatant que le compte financier unique fait apparaître**

- un déficit de fonctionnement de : 1 353.09 €

- un excédent reporté de : 2 585.45 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 232.36 €

- un déficit d'investissement de : 0,00 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 0,00 €

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 1 232.36 €**

**AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €**

**RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 232.36 €**

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2025

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

#### **4 : Vote du budget primitif 2026 du CCAS**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la vice-présidence de Madame Stéphanie LEGENDRE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 à l'unanimité :

##### **Investissement**

**Dépenses : 0,00 €**

**Recettes 0,00 €**

##### **Fonctionnement**

**Dépenses : 5 700.00 €**

**Recettes : 5 700.00 €**

**Subvention d'affectation au CCAS par la commune : 4 467.64 €**

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

#### **5 : Questions diverses**

**Madame Valérie HOSTALIER s'interroge sur la présentation du budget du CCAS. Lors du conseil municipal du 05 février 2026, Messieurs Rachid BOULAHYA et Roger GANEE s'étaient abstenus contre la subvention communale au CCAS.**

Monsieur Roger GANEE explique qu'il est dans son droit.

La séance est levée à 18h20